

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2025

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 09/10/2025
Date d'affichage : 09/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Laure DUCHAMP- Marilyn MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Daniel PEYROL - Céline POIRRIER – Laurent GAUTHIER - Jean- Michel GAMORE - Jean- Luc MONTAGNER - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - David MAGNET - Alexandra CHABANIS

Excusés : Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU - Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) - Mylène DELORME (pouvoir donné à Laure DUCHAMP)

Laure DUCHAMP a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-069 : Création d'un poste d'adjoint technique pour les services techniques et mise à jour du tableau des effectifs

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Yannick SARRAUTE a été intégré au sein des services techniques depuis 2023 en tant que remplaçant pour débiter et en accroissement temporaire d'activité pour compléter l'équipe ensuite. Il donne entière satisfaction à la Commune.

Compte tenu des besoins exprimés par la commune et de la nécessité de consolider le renforcement des effectifs des services techniques, il est proposé la création d'un poste permanent d'agent polyvalent au grade d'adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **AUTORISE** la création d'un poste d'adjoint technique (échelle C1) à temps complet à compter du 23 novembre 2025. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 15
ABSENCE : 0
CONTRE : 0

Yves COURBIS,
Maire



Laure DUCHAMP
Secrétaire de séance

